

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 avril 2016

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^{ème} jour du mois d'avril 2016, 20h00 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Natasha Desbiens et messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général et le greffier-trésorier adjoint sont également présents. Madame la conseillère Martine Giroux est absente.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2016.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2016.
5. Période de questions :
 - 5.1 Membres du Conseil.
 - 5.2 Public.

ADMINISTRATION :

6. Adoption du règlement #2016-1010 ayant pour objet de modifier le règlement de circulation (annexe A de l'article 4.1 et annexes de l'article 5).
7. Adoption du projet de règlement #2016-1008 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux.
8. Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
9. Avis de motion – Modification au règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1.
10. Avis de réserve – Côte de l'Église.
11. Fondation des Premières-Seigneuries.
12. Soirée bénéfique de la Télévision d'Ici.
13. Adhésion de la Municipalité à la déclaration du sommet des élus locaux pour le climat – 4 décembre 2015 – COP21.

TRAVAUX PUBLICS:

14. Embauche d'un préposé à l'écocentre.
15. Acceptation de soumission – Pavage de reprise.
16. Lignage de chaussée.
17. Acceptation de soumission - Remplacement de lampadaires.
18. Contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes.

URBANISME:

19. Permis de rénovation - 5471, avenue Royale.
20. Permis pour l'installation d'une cheminée – 5739, avenue Royale.
21. Projet intégré d'habitations multifamiliales /Le Grand-duc condominiums – Le Royal.
22. Adoption du règlement #2016-1007 modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts.

LOISIRS :

23. Embauche responsable au camp de jour.
24. Modification de la politique de tarification.

DIVERS:

25. Période des questions.
 - 25.1 Membres du Conseil
 - 25.2 Public
26. Levée/Ajournement.

Résolution #2016-85 «Adoption de l'ordre du jour»

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

Résolution #2016-86 «Adoption du procès-verbal»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2016, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

Résolution #2016-87 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mars 2016»

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mars 2016, telles que présentées au Conseil municipal. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Rue des Dunes – Asphalte
- Accès avenue Royale/Chemin des Mas

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT #2016-1010

Ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation spécialement l'annexe A de l'article 4.1 (arrêts obligatoires) et les annexes de l'article 5 (limites de vitesse)

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation;

Considérant qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot à la séance tenue le 7 mars 2016;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu de modifier le règlement 2002-732 relatif à la circulation comme suit :

ARTICLE 1 : Ce règlement modifie l'annexe A de l'article 4.1 (arrêts obligatoires) du règlement.

ARTICLE 2 : Ce règlement modifie les annexes des articles 5.2 et 5.3 du règlement relativement aux limites de vitesse.

5.2 Chemin ou partie de chemin sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30km/h (annexe G);

5.3 Chemin ou partie de chemin sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 40km/h (annexe H);

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2016-88 «Adoption du règlement #2016-1010 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation spécialement l'annexe A de l'article 4.1 (arrêts obligatoires) et les annexes de l'article 5 (limites de vitesse) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'adopter le règlement #2016-1010 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation spécialement l'annexe A de l'article 4.1 (arrêts obligatoires) et les annexes de l'article 5 (limites de vitesse).

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-1008

Concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux.

Assemblée régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4 avril 2016 à l'Hôtel de ville, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : M. Yves Germain

CONSEILLÈRE : Mme Natasha Desbiens

**LES CONSEILLERS : M. Michel Cauchon
M. André Paré
M. Vincent Guillot
M. Benoit Bouchard**

Tous membres du Conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis, aux fins de la présente séance, ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

Considérant qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 1^{er} février 2016 par madame la conseillère Martine Giroux;

Considérant que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., C.E-2.2); le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Boischatel, doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

Considérant que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2.), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur, ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pour-cent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

Il est proposé par....., et résolu unanimement d'adopter le règlement portant sur la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux comme suit :

ARTICLE 1- Le présent règlement portera le titre :

Règlement concernant la division du territoire de la municipalité de Boischatel en six (6) districts électoraux.

ARTICLE 2 - Le règlement # 2012-930 adopté le 7 mai 2012 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 3 - Le territoire de la municipalité de Boischatel est par le présent règlement divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités.

Avis aux lecteurs

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots rue, avenue et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.

- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

DISTRICT #1 – DES FALAISES : (1094 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud-ouest et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la falaise, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #2 – CHEMIN DU ROY : (901 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Huot (côté nord-est), la falaise, la ligne arrière de la rue Tardif (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue Royale (côté sud-est) jusqu'à la limite municipale sud-ouest, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est), le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est), cette ligne arrière, son prolongement, la rivière Ferrée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

DISTRICT #3 – DU GOLF : (875 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Cédrière (côté nord-est), cette ligne arrière, son prolongement, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Bédard (côté sud-ouest), son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Marbres (côté nord-ouest), cette ligne arrière, son prolongement et la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est) jusqu'au point de départ.

DISTRICT #4 – DES DOLINES : (860 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des lignes arrières des rues des Dunes (côté sud) et Notre-Dame (côté nord-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de l'avenue Royale (côté nord-ouest), la limite municipale, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ.

DISTRICT #5 – DE LA MONTMORENCY : (825 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du prolongement de la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et de la limite municipale ouest, cette limite, le bras ouest de la rivière Montmorency, le prolongement de la rue des Silex, la rue des Saphirs, les lignes arrières des voies de circulation suivantes : la rue des Perles (côté sud-ouest), la rue du Zircon (côté sud-est), la rue du Cristal (côté sud-ouest), la rue des Jades (côté nord-ouest et sud-ouest), la rue des Onyx (côté nord-ouest), la rue des Saphirs (côté nord-est), son prolongement, la rivière Ferrée, la ligne arrière de la rue Notre-Dame (côté nord-est), la ligne arrière de la rue des Dunes (côté sud) et son prolongement jusqu'au point de départ.

DISTRICT #6 – DES SAPHIRS : 1002 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et de la rivière Ferrée, cette rivière, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Saphirs (côté nord-est), cette ligne arrière, les lignes arrières des voies de circulation suivantes : la rue des Onyx (côté nord-ouest), la rue des Jades (côté sud-ouest et nord-ouest), la rue du Cristal (côté sud-ouest), la rue du Zircon (côté sud-est), la rue des Perles (côté sud-ouest), la rue des Saphirs, le prolongement de la rue des Silex, la rivière Montmorency vers l'est et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel de la paroisse de L'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Montmorency.

ARTICLE 4- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution # 2016-89 «Adoption du projet de règlement #2016-1008

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement #2016-1008 concernant la division du territoire en six (6) districts électoraux.

Résolution # 2016-90 «Acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant l'étude effectuée de la firme Génio, Experts-Conseils;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter le plan d'intervention de la firme Génio Experts-Conseils en date du 21 mars 2016.

Résolution # 2016-91 «Avis de motion – Modification du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 »

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Natasha Desbiens qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1011 ayant pour objet de modifier le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1.

Résolution # 2016-92 «Identification du lot qui servira à l'aménagement de la côte de l'Église et autorisant l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur ce lot »

Considérant l'organisation du réseau routier dans la Municipalité;

Considérant le développement résidentiel important qu'a connu la Municipalité au cours des dernières années;

Considérant les problèmes de circulation routière dans la côte de l'Église;

Considérant l'absence dans la côte de l'Église d'une infrastructure routière permettant avec sécurité et commodité la circulation de certains types de véhicules;

Considérant les articles 75 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chap. E-24);

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

D'identifier pour fins de rue publique et d'infrastructures d'utilité publique l'immeuble du cadastre du Québec énuméré dans le plan et la description technique réalisés le 21 mars 2016 par M. Benoit Hottote, arpenteur-géomètre, portant le numéro 1206 de ses minutes lequel fait partie intégrante de la présente résolution. Cet immeuble du cadastre du Québec est ci-après énuméré à titre indicatif, étant toutefois entendu que l'énumération contenue au plan et à la description technique précités prévaut :

- **Partie du lot 4 208 524**

D'imposer une réserve pour fins publiques, pour une période initiale de deux (2) ans, sur le lot du cadastre du Québec précédemment énuméré et mentionné dans le plan et la description technique réalisés le 21 mars 2016 par M. Benoit Hottote, arpenteur-géomètre portant le numéro 1206 de ses minutes, lequel fait partie intégrante de la présente résolution et prévaut sur l'énumération précédemment effectuée;

De mandater MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L. (Me Philippe Asselin) pour utiliser les moyens légaux qui s'imposent dans la préparation et la signification d'un avis de réserve pour fins publiques ainsi qu'à la publication de celui-ci au Bureau de la publicité des droits et ce, pour le lot visé par la présente résolution.

Résolution # 2016-93 «Fondation des Premières-Seigneuries»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une carte pour le souper-bénéfice de la Fondation des Premières-Seigneuries qui se tiendra le 5 mai 2016 au montant de 160\$.

Résolution # 2016-94 «Soirée bénéfice de la Télévision d'Ici»

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'achat de six (6) cartes pour la soirée bénéfice de la Télévision d'Ici qui se tiendra le 21 avril 2016 au montant de 95\$/personne.

Résolution # 2016-95 « Adhésion de la municipalité de Boischatel à la déclaration du sommet des élus locaux pour le climat – 4 décembre 2015 – COP21»

Attendu que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Boischatel endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

TRAVAUX PUBLICS

Résolution # 2016-96 «Embauche d'un préposé à l'écocentre »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un préposé à l'écocentre;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Jean-Philippe Croteau comme préposé à l'écocentre du 11 avril au 12 novembre 2016.

Résolution # 2016-97 «Acceptation soumission – Pavage de reprise 2016»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le pavage de reprise 2016;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Pavage Ray Desrochers Inc. pour un montant de 206,96\$/tonne métrique (taxes incluses).

Résolution # 2016-98 «Lignage de chaussée»

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la demande de prix pour le contrat de lignage de chaussée pour l'année 2016;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics;

Considérant les taux unitaires du soumissionnaire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'offre des Entreprises Gonet B.G. Inc. selon les taux prévus au bordereau de soumission du 3 mars 2016.

Résolution # 2016-99 «Acceptation de soumission – Remplacement de lampadaires»

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le remplacement de 11 lampadaires;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme à Électricité André Langevin Inc. pour un montant total de 37 650,87\$ taxes incluses.

Résolution # 2016-100 «Contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes »

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la demande de prix pour le contrat de fertilisation et contrôle des mauvaises herbes pour l'année 2016;

Considérant la recommandation du directeur des Travaux publics;

Considérant les taux unitaires du soumissionnaire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter l'offre de Éco Verdure selon les taux prévus au bordereau de soumission du 24 mars 2016.

URBANISME

Résolution #2016-101 « Permis de rénovations extérieures – 5471, avenue Royale»

Considérant la demande de permis de rénovations extérieures pour le 5471, avenue Royale;

Considérant la résolution #2016-77 lors de la réunion du Conseil municipal du 7 mars 2016;

Considérant le règlement #2012-942 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un croquis des travaux a été déposé et respecte les dispositions normatives;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis du 5471, avenue Royale avec la modification demandée.

Résolution #2016-102 « Permis pour l'installation d'une cheminée – 5739, avenue Royale»

Considérant la demande de permis pour l'installation d'une cheminée au 5739, avenue Royale;

Considérant le règlement #2012-942 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un croquis des travaux a été déposé et respecte les dispositions normatives;

Considérant que la proposition illustrant la nouvelle cheminée avec un recouvrement de tôle respecte les objectifs architecturaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'accepter le permis pour l'installation d'une cheminée pour le 5739, avenue Royale sous réserve des conditions suivantes :

- La nouvelle cheminée devra être recouverte d'une souche de cheminée en tôle, tel que le modèle de la cheminée existante ;
- La cheminée et la souche de cheminée devront être entièrement situées sur le même versant de toiture que la cheminée existante ;
- La hauteur de la cheminée ne devra pas être supérieure au minimum prévu en fonction du Code national du bâtiment.

Résolution #2016-103 « Autorisation d'un projet intégré d'habitations multifamiliales - Le Grand-duc condominiums»

Considérant le projet intégré d'habitations multifamiliales "Le Grand-duc condominiums";

Considérant la demande du promoteur visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial ;

Considérant qu'un plan d'ensemble, des croquis et perspectives ont été déposés au Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la recommandation du CCU ;

Considérant que le projet devra être conforme aux règlements d'urbanisme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial dans le cadre du projet intégré d'habitation Le Grand-duc condominiums selon les recommandations formulées par le CCU.

RÈGLEMENT #2016-1007

Règlement modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de construction;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification au règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance régulière du 7 mars 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 30 intitulé : « CLAPET DE RETENUE » est abrogé et remplacé par le suivant :

« 30. Branchement privé d'eau potable, d'égouts et plomberie

Tout bâtiment déjà construit, en construction ou à être construit doit être conforme au Règlement #2013-950 sur les branchements privés d'eau potable et d'égouts et certaines dispositions particulières en plomberie et ses amendements. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution #2016-104 «Adoption du règlement #2016-1007 modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts »

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le règlement #2016-1007 modifiant le règlement de construction #2014-978 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives à un branchement aux égouts.

LOISIRS :

Résolution # 2016-105 «Embauche d'un responsable au camp de jour »

Considérant la nécessité de procéder à l'embauche d'un troisième responsable au camp de jour;

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'engagement de madame Marianne Paré au poste de responsable au camp de jour.

Résolution # 2016-106 «Modification de la politique de tarification des loisirs»

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la politique de tarification suite à l'acquisition de la Maison Vézina par la Municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser la modification de la politique de tarification afin d'y ajouter la Maison Vézina parmi les locaux disponibles pour la location.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Condos
- Règlement sur les districts électoraux
- Herbes envahissantes
- Arrêts obligatoires – Notre-Dame/des Dunes
- Vitesse
- Garage municipal
- Croix lumineuse
- Salle d'entraînement

Résolution # 2016-107 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h02.

ASSISTANCE : 7 personnes

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 25 avril 2016.

Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 25^{ème} jour du mois d'avril 2016, 19h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Martine Giroux et Natasha Desbiens, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément à l'article 152 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion. Modification du règlement d'emprunt #2013-954 – Achat de terrains.
2. Avis de motion. Modification du règlement #2015-986 (entretien des bâtiments).
3. Autorisation de signatures – Offre d'achat – Terrains rue des Saphirs.
4. Autorisation demande de subvention au MTQ pour le Programme accélération des investissements sur le réseau routier local.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur:

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

Aucun commentaire

Résolution # 2016-108 «Avis de motion – Modification du règlement d'emprunt #2013-954– Achat de terrains »

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1012 ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt #2013-954 (achat de terrains).

Résolution # 2016-109 «Avis de motion – Modification du règlement #2015-986 (entretien des bâtiments)»

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2016-1013 ayant pour objet de modifier le règlement #2015-986 (entretien des bâtiments).

Résolution # 2016-110 «Autorisation de signatures – Offre d'achat – Terrain rue des Saphirs»

Considérant que la Municipalité est intéressée et envisage la possibilité d'acquérir des terrains sur la rue des Saphirs;

Considérant que ces acquisitions de terrains pourraient combler les besoins futurs de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité désire faire une offre d'achat pour ces terrains;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur Carl Michaud, directeur général, à présenter et signer des offres d'achat pour l'acquisition de ces terrains à des fins municipales. De plus, d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain ainsi que monsieur Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint à signer les documents nécessaires afin de conclure les transactions conditionnellement à l'acceptation de la modification du règlement #2013-954 par le MAMOT.

Résolution # 2016-111 «Autorisation de demande de subvention au MTQ pour le Programme accélération des investissements sur le réseau routier local»

Considérant la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux de réfection majeurs de la Côte de l'Église;

Considérant l'opportunité par la Municipalité de faire une demande dans le cadre du Programme accélération des investissements sur le réseau routier local (P.A.I.R.R.L.);

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser madame Sophie Antaya, greffière-trésorière/directrice générale adjointe à procéder à une demande dans le cadre du programme P.A.I.R.R.L. pour les travaux de la Côte de l'Église.

Résolution # 2016-112 «Levée de l'assemblée»

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h11.

ASSISTANCE : 0

Yves Germain
Maire

Daniel Boudreault
Greffier -trésorier adjoint